

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE ROUTE UCI 2018

Le Comité Directeur UCI fixe chaque année le système de qualification.

Epreuves en ligne individuelles

Hommes Elite

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 6.

1. Qualification selon le Classement Mondial UCI par nations au 12 août 2018 (200 partants)

- A. Les nations classées de 1 à 10 bénéficient de 8 partants (80 partants)
- B. Les nations classées de 11 à 20 bénéficient de 6 partants (60 partants)
- C. Les nations classées de 21 à 30 bénéficient de 4 partants (40 partants)
- D. Les nations classées de 31 à 50 bénéficient d'1 partants (20 partants)

2. Qualification selon le Classement Mondial UCI individuel *

Les nations des coureurs classés parmi les 200 premiers au Classement Mondial UCI individuel au 12 août 2018, non encore qualifiées après application de la disposition 1, bénéficient d'1 partant.

3. Champions en titre *

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 8 coureurs partants, le Champion Olympique sur Route Hommes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux Hommes Elite de course en ligne peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

4. Champion du Monde UCI en titre *

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Elite de course en ligne en titre peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

5. Nation organisatrice

A moins que la nation organisatrice du Championnat du Monde ait déjà qualifié un minimum de 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 4, elle bénéficie de 6 partants.

6. Confirmation de l'utilisation des quotas

Les nations qualifiées devront confirmer l'utilisation totale ou partielle de leur quota avant le 20 août 2018 en envoyant un email à l'adresse route@uci.ch.

Tout quota non-confirmé sera considéré comme non utilisé par la nation concernée.

7. Système de réallocation

La réallocation s'applique uniquement si moins de 200 quotas ont été alloués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4 et 5.

Le nombre de quotas à réallouer est déterminé en déduisant le nombre de quotas déjà distribués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4 et 5 du nombre total de coureurs admis en course (200).

Les quotas disponibles seront réalloués - à raison d'1 quota supplémentaire par nations - aux nations qualifiées au travers de la disposition 1. D, c'est-à-dire les nations classées de 31 à 50 au Classement Mondial UCI par nations au 12 août 2018 et ayant confirmé l'utilisation de leur quota ; la réallocation s'effectuera dans l'ordre du classement et les nations qui se seront vu attribuer un quota supplémentaire au travers du système de réallocation devront confirmer l'utilisation de ce quota.

** Par l'application des dispositions 2, 3 et 4, des quotas au-delà du nombre maximal de 200 coureurs peuvent être attribués.*

Hommes Moins de 23 ans

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 8.

1. Qualification selon les classements par nations Hommes Moins de 23 ans des circuits continentaux établis au 12 août 2018
 - Les 5 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Africa Tour :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 4 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 10 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI America Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 7 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Asia Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 27 premières nations au classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Europe Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 21^{ème} à la 27^{ème} place bénéficient de 3 partants.
 - Les 2 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Oceania Tour :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 3 partants.
2. Qualification selon les classements individuels Hommes Elite des circuits continentaux établis au 12 août 2018
 - Les nations africaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 60 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Africa Tour bénéficient d'1 partant.
 - Les nations américaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 200 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI America Tour bénéficient d'1 partant.
 - Les nations asiatiques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 150 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Asia Tour bénéficient d'1 partant.
 - Les nations européennes non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 400 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Europe Tour bénéficient d'1 partant.

- Les nations océaniques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 20 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Oceania Tour bénéficient d'1 partant.

3. Qualification selon le classement final de la Coupe des Nations U23 UCI

Une nation classée au classement final de la Coupe des Nations U23 UCI de l'année des Championnats du Monde Route UCI et non encore qualifiée au travers des dispositions 1 et 2 bénéficie d'1 partant.

4. Quotas supplémentaires

Les 5 premières nations du classement final de la Coupe des Nations U23 UCI de l'année des Championnats du Monde Route UCI peuvent aligner 1 coureur supplémentaire.

5. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 et 4, les Champions Continentaux Hommes Moins de 23 ans de course en ligne peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

6. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

7. Nation organisatrice

A moins que la nation organisatrice du Championnat du Monde ait déjà qualifié un minimum de 4 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 6, elle bénéficie de 4 partants.

8. Invitations

La Commission Route UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant. Les nations intéressées devront déposer une demande d'invitation avant le 20 août 2018 en envoyant un email à l'adresse route@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.

Hommes Juniors

1. Qualification selon le classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI établis au 12 août 2018

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place bénéficient de 6 partants.
- Les nations classées de la 11^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants.
- Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants.
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 2 partants.

2. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers de la disposition 1, les Champions Continentaux Hommes Juniors de course en ligne peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Juniors de course en ligne en titre peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Femmes Elite

1. Qualification selon le classement Femmes Elite UCI par nations établis au 12 août 2018

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 7 partants.
- Les nations classées de la 6^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 6 partants.
- Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 5 partants.
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 3 partants.

2. Champions en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers de la disposition 1, le Champion Olympique sur Route Femmes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux Femmes Elite et Femmes Moins de 23 ans de course en ligne peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Femmes Elite de course en ligne en titre peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Femmes Juniors

1. Qualification selon le classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI établis au 12 août 2018

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 5 partants.
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 4 partants.

2. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers de la disposition 1, les Champions Continentaux Femmes Juniors de course en ligne peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre, en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Femmes Juniors de course en ligne en titre peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions sortants ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Epreuve contre-la-montre individuelle

Toutes catégories

Chaque nation bénéficie de 2 partants.

Les Champions du Monde UCI, les Champion Olympiques et les Champions Continentaux en titre de contre-la-montre individuel peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre (dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenus leur titre), en sus du quota alloué à leur nation au travers du présent système de qualification. Ils ne peuvent pas être remplacés par un autre coureur.

Tableau de correspondance entre le nombre de coureurs partants et le nombre de coureurs inscrits pour toutes les épreuves individuelles

Nombre de coureurs enregistrés autorisés à prendre le départ	Nombre de coureurs maximum inscrits
9	14
8	13
7	11
6	9
5	8
4	7
3	6
2	4
1	2

Version originale en français.